

DÉLIBÉRATION n° 2022-03-01

Désignation du/de la vice-président.e

Le Conseil d'Administration de l'INSA de Lyon, dans sa séance du 10 mars 2022

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles R. 715-2 et suivants

Vu les Statuts de l'INSA Lyon du 25 octobre 2018, modifiés, et notamment l'article 3

Prend la délibération suivante :

Le Conseil d'administration désigne **Céline LAUGIER Vice-présidente** du Conseil d'administration.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix pour : 16

Nombre de voix contre : 3

Nombre d'abstentions : 2 abstentions + 6 blancs

Fait à Villeurbanne, le 10 mars 2022



Frédéric FOTIADU
Directeur de l'INSA Lyon

DÉLIBÉRATION n° 2022-03-02

Désignations des Commissaires aux Comptes

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 10 mars 2022,

- Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-9 et L 715-2
- Vu les Statuts de l'INSA Lyon du 25 octobre 2018, modifiés
- Vu l'article 41 de la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises
- Vu l'article L. 823-1 du Code de commerce
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu la circulaire 2B20-21-3231 (NOR CCPB2113714C) relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et opérateurs de l'État pour 2022

Nonobstant la date de notification des marchés afférents, attribuant les missions de certification des comptes annuels et consolidés de l'INSA Lyon aux cabinets respectifs au 7 mai 2021, le Conseil d'Administration désigne les Commissaires aux Comptes suivants :

- KPMG SA, Siret 77 572 641 707 266
- MAZARS SAS, Siret 351 497 649 00050

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix pour : 27

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 10 mars 2022



Frédéric FOTIADU
Directeur de l'INSA Lyon

DÉLIBÉRATION n° 2022 - 03 - 03

Finances – Approbation du budget rectificatif n°1 de l'exercice 2022 – École [INSA de Lyon]

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 10 mars 2022,

- VU le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment les articles 175, 176 et 177
- VU l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes
- VU les statuts de l'INSA Lyon du 25 octobre 2018, modifiés

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 135,6 ETPT sous plafond Etat et 207,5 ETPT hors plafond
- 139 197 670 € d'autorisations d'engagements dont :
 - 98 488 601 € en personnel ;
 - 31 296 277 € en fonctionnement ;
 - 9 412 792 € en investissement.
- 152 401 505 € de crédits de paiements dont :
 - 98 488 601 € en personnel ;
 - 30 889 809 € en fonctionnement ;
 - 23 023 094 € en investissement.
- 144 792 756 € de prévisions de recettes ;
- 7 608 748 € de solde budgétaire (déficitaire).

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 2 154 489 € de résultat patrimonial (déficit).
- 2 489 049 € de capacité d'autofinancement.
- 7 559 973 € de variation de fonds de roulement (prélèvement).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix pour : 27

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 10 mars 2022



Frédéric FOTIADU
Directeur de l'INSA Lyon

DÉLIBÉRATION n° 2022 - 03 - 04

Finances – Approbation du budget rectificatif n°1 de l'exercice 2022 – SIDD [SACD - SIE]

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 10 mars 2022,

- VU le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment les articles 175, 176 et 177
- VU l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes
- VU les statuts de l'INSA Lyon du 25 octobre 2018, modifiés

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 ETPT sous plafond Etat et 5 ETPT hors plafond
- 906 151 € d'autorisations d'engagements dont :
 - 165 000 € en personnel ;
 - 349 110 € en fonctionnement ;
 - 392 041 € en investissement.
- 1 118 287 € de crédits de paiements dont :
 - 165 000 € en personnel ;
 - 349 110 € en fonctionnement ;
 - 604 177 € en investissement.
- 634 383 € de prévisions de recettes ;
- 483 904 € de solde budgétaire (déficiaire).

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 206 442 € de résultat patrimonial (bénéfice).
- 219 000 € de capacité d'autofinancement.
- 74 983 € de variation de fonds de roulement (prélèvement).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix pour : 27

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 10 mars 2022



Frédéric FOTIADU
Directeur de l'INSA Lyon

DÉLIBÉRATION n° 2022 – 03 - 05**Finances – Approbation du budget rectificatif n° 1 – INTERINSA [SACD - SIE]**

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 10 mars 2022,

- VU le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment les articles 175, 176 et 177
- VU l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes
- VU les statuts de l'INSA Lyon du 25 octobre 2018, modifiés

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires (inchangées par rapport au Budget Initial 2022) suivantes :

- 9,8 ETPT sous plafond Etat et 5 ETPT hors plafond
- 3 046 900 € d'autorisations d'engagements dont :
 - 760 000 € en personnel ;
 - 2 261 900 € en fonctionnement ;
 - 25 000 € en investissement.
- 3 046 900 € de crédits de paiements dont :
 - 760 000 € en personnel ;
 - 2 255 900 € en fonctionnement ;
 - 31 000 € en investissement.
- 3 255 000 € de prévisions de recettes ;
- 208 100 € de solde budgétaire (excédent).

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires (inchangées par rapport au Budget Initial 2022) suivantes :

- 41 344 € de résultat patrimonial (bénéfice) ;
- 64 100 € de capacité d'autofinancement ;
- 33 100 € de variation de fonds de roulement (apport).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix pour : 27

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 10 mars 2022



Frédéric FOTIADU
Directeur de l'INSA Lyon

DÉLIBÉRATION n° 2022 – 03 – 06

Finances – Approbation du budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2022 – INSA Lyon

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 10 mars 2022,

- VU le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment les articles 175, 176 et 177
- VU l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes
- VU les statuts de l'INSA Lyon du 25 octobre 2018, modifiés

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 147,4 ETPT sous plafond Etat et 217,5 ETPT hors plafond
- 143 150 722 € d'autorisations d'engagements dont :
 - 99 413 601 € en personnel ;
 - 33 907 287 € en fonctionnement ;
 - 9 829 834 € en investissement.
- 156 566 692 € de crédits de paiements dont :
 - 99 413 601 € en personnel ;
 - 33 494 819 € en fonctionnement ;
 - 23 658 271 € en investissement.
- 148 682 139 € de prévisions de recettes ;
- 7 884 552 € de solde budgétaire (déficitaire).

Article 2 :

Le Conseil d'administration vote les prévisions budgétaires suivantes :

- 7 884 552 de variation de trésorerie (prélèvement).
- 1 906 703 € de résultat patrimonial (perte).
- 2 772 149 € de capacité d'autofinancement.
- 7 601 856 € de variation de fonds de roulement (prélèvement).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Résultats du vote :

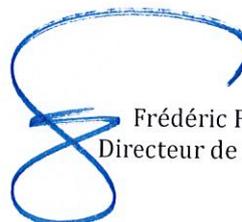
Membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix pour : 27

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 10 mars 2022



Frédéric FOTIADU
Directeur de l'INSA Lyon

DÉLIBÉRATION n° 2022 - 03 - 07

TARIFS

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 10 mars 2022

- VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L.711-1 et suivants,
- VU les statuts de l'INSA Lyon du 25 octobre 2018, modifiés
- VU le règlement intérieur du 21 juin 2018, modifiés

Le conseil d'administration vote la liste des tarifs annexée.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix pour : 27

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 10 mars 2022



Frédéric FOTIADU
Directeur de l'INSA Lyon

Tarifs INSA Lyon

Dégradations[Dégradations 1](#)[Dégradations 2](#)[Dégradations 3](#)[Dégradations 4](#)*Formation Initiale*[Formation - Actions diverses](#)[Formation - Frais de recrutement et écoles d'été](#)[Formation - Photocopies & Carte](#)*Formation Professionnelle Continue*[Formation continue diplômante](#)*Les locations de salles, d'amphithéâtres et de locaux*[Location de salles](#)*Bibliothèque*[Bibliothèque](#)*Magasins - Atelier d'imprimerie*[Imprimerie](#)*Fédération CLYM*[CLYM](#)*Relations Internationales*[Relations Internationales](#)

Les tarifs qui composent ce recueil sont H.T. (sauf page Bibliothèque)
La TVA s'appliquera selon les dispositions du Code Général des Impôts.

Dégradations - tarifs des prestations

Dégradations dans les chambres		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
I	ELECTRICITE/ECLAIRAGE/ELECTROMENAGER			
A.1.01	Radiateur de salle de bain (chauffage radian) avec minuterie	187,00 €	187,00 €	0,00%
A.1.02	Minuterie pour plaque de cuisson	79,20 €	79,20 €	0,00%
A.1.03	Convecteur électrique	328,00 €	328,00 €	0,00%
A.1.04	Réglette lavabo + tube	41,60 €	41,60 €	0,00%
A.1.05	Globe d'éclairage diam.200mm	75,10 €	75,10 €	0,00%
A.1.06	Prise de courant	23,30 €	23,30 €	0,00%
A.1.07	Spot + lampe à réflecteur	55,60 €	55,60 €	0,00%
A.1.08	Fixation spot	23,30 €	23,30 €	0,00%
A.1.09	Ampoule E27 60W halogène	6,80 €	6,80 €	0,00%
A.1.10	Tube néon 36W	14,30 €	14,30 €	0,00%
A.1.11	Interrupteur	23,30 €	23,30 €	0,00%
A.1.12	Porte bac fraiseur	38,40 €	38,40 €	0,00%
A.1.13	Bac à glaçon	6,50 €	6,50 €	0,00%
A.1.14	Étagère ou vitre de frigo	17,60 €	17,60 €	0,00%
A.1.15	Bac à œufs	34,80 €	34,80 €	0,00%
A.1.16	Disjoncteur 10.16.20 ampères	34,80 €	34,80 €	0,00%
A.1.17	Applique murale	103,00 €	103,00 €	0,00%
A.1.18	Plaque induction	125,00 €	125,00 €	0,00%
II	MENUISERIE/AMEUBLEMENT			
A.2.01	Table pliante	187,00 €	187,00 €	0,00%
A.2.02	Porte KZ	189,00 €	189,00 €	0,00%
A.2.03	Étagère 192/40	103,00 €	103,00 €	0,00%
A.2.04	Étagère 192/25	70,00 €	70,00 €	0,00%
A.2.05	Étagère 100/25	36,40 €	36,40 €	0,00%
A.2.06	Tube support étagère	19,60 €	19,60 €	0,00%
A.2.07	Étagère de penderie ou tringle de penderie	18,60 €	18,60 €	0,00%
A.2.08	Lit neuf	181,00 €	181,00 €	0,00%
A.2.09	Sommier à lattes	66,80 €	66,80 €	0,00%
A.2.10	Latte à l'unité	7,70 €	7,70 €	0,00%
A.2.11	Bureau	336,00 €	336,00 €	0,00%
A.2.12	Armoire de toilette	103,00 €	103,00 €	0,00%
A.2.13	Chaise à coque bois	90,60 €	90,60 €	0,00%
A.2.14	Coque bois pour chaise	45,60 €	45,60 €	0,00%
A.2.15	Forfait poignée de porte et targettes	23,30 €	23,30 €	0,00%
A.2.16	Forfait réparation volets roulants	sur devis	sur devis	***
A.2.17	Rideau de douche	17,60 €	17,60 €	0,00%
A.2.18	Réparation portes	sur devis	sur devis	***
A.2.19	Réparation sur porte stratifiée	sur devis	sur devis	***
A.2.20	Changement du plateau du bureau	sur devis	sur devis	***
A.2.21	Poignée de porte ou de fenêtre en PVC	30,60 €	30,60 €	0,00%
A.2.22	Poignée de porte en métal équinox	93,60 €	93,60 €	0,00%
III	PLOMBERIE SANITAIRE			
A.3.01	Mitigeur évier ou salle de bain	91,60 €	91,60 €	0,00%
A.3.02	Robinetterie lavabo (bec verseur)	57,60 €	57,60 €	0,00%
A.3.03	Ensemble douche (croisillon, tuyauterie, flexible, pomme)	80,20 €	80,20 €	0,00%
A.3.04	Lavabo	206,00 €	206,00 €	0,00%
A.3.05	Tablette ou support	35,30 €	35,30 €	0,00%
A.3.06	Miroir	45,60 €	45,60 €	0,00%
A.3.07	Porte serviette	29,10 €	29,10 €	0,00%
A.3.08	Pied de lavabo	69,00 €	69,00 €	0,00%
A.3.09	Mécanisme chasse d'eau	55,60 €	55,60 €	0,00%
A.3.10	WC complet	238,00 €	238,00 €	0,00%
A.3.11	Réservoir + mécanisme	148,00 €	148,00 €	0,00%
A.3.12	Abatant de WC	35,30 €	35,30 €	0,00%
A.3.13	Dévideur de papier WC	57,60 €	57,60 €	0,00%
A.3.14	Rouleau papier WC	11,80 €	11,80 €	0,00%
A.3.15	Bouche d'aération	32,10 €	32,10 €	0,00%

Dégradations - tarifs des prestations (suite 1)

Dégradations dans les chambres		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
IV	PEINTURE VITRERIE			
A.4.01	Peinture pour boiserie et radiateur au m ²	17,60 €	17,60 €	0,00%
A.4.02	Paillettes rouleau (mur le m ²) peint	25,30 €	25,30 €	0,00%
A.4.03	Plafond le m ² peint	16,10 €	16,10 €	0,00%
A.4.04	Plafond peinture avec entoilage le m ²	25,30 €	25,30 €	0,00%
A.4.05	Vitre de chambre feuilletée	sur devis	sur devis	***
A.4.06	Lessivage sans peinture le m ²	7,80 €	7,80 €	0,00%
V	REVETEMENT DE SOL			
A.5.01	Détérioration du sol pour une surface < à 0,01m ²	45,10 €	45,10 €	0,00%
A.5.02	Détérioration du sol pour une surface > à 0,01 m ² et < 0,25 m ²	90,60 €	90,60 €	0,00%
A.5.03	Surface > à 0,25 m ² changement intégral du sol de la pièce	sur devis	sur devis	***
VI	LITERIE			
A.6.01	Couvertures	25,30 €	25,30 €	0,00%
A.6.02	Draps	15,60 €	15,60 €	0,00%
A.6.03	Matelas 90/200	63,80 €	63,80 €	0,00%
A.6.04	Matelas 80/190	58,60 €	58,60 €	0,00%
A.6.05	Traversin	20,80 €	20,80 €	0,00%
A.6.06	Taie de traversin	6,80 €	6,80 €	0,00%
A.6.07	Housse de matelas	15,00 €	15,00 €	0,00%
A.6.08	Serviette de bain - sortie de bain	8,30 €	8,30 €	0,00%
VII	SERRURERIE : ACCES			
A.7.01	Clé Bricard ou Késó	58,60 €	58,60 €	0,00%
A.7.02	Badge de contrôle d'accès aux résidences	37,40 €	37,40 €	0,00%
A.7.03	Canon de boîte aux lettres	16,60 €	16,60 €	0,00%
A.7.04	Cylindre à bouton Késó 1000	251,00 €	251,00 €	0,00%
A.7.05	Cylindre à bouton KESO 2000	174,00 €	174,00 €	0,00%
A.7.06	Cylindre à bouton Bricard	291,00 €	291,00 €	0,00%
VIII	AUTRES DEGRADATIONS			
A.9.01	Autres dégradations non décrites ci avant	sur devis	sur devis	***
IX	Taux Horaires pour les travaux sans fournitures (Les fournitures feront l'objet d'une facturation différente en sus)			
A.9.01	Travaux d'Electricité		50,00 €	nouveau
A.9.02	travaux de Plomberie sanitaire		42,00 €	nouveau
A.9.03	travaux de Chauffage Ventilation Climatisation		46,00 €	nouveau
A.9.04	travaux de Peinture		38,00 €	nouveau
A.9.05	travaux de Vitrerie		50,00 €	nouveau
A.9.06	travaux de Menuiserie		45,00 €	nouveau
A.9.07	travaux de Plafonds suspendus		38,00 €	nouveau
A.9.08	travaux de Revêtements de sols		30,00 €	nouveau

Dégradations - tarifs des prestations (suite 2)

Dégradations dans les parties communes		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
I	ELECTRICITE ECLAIRAGE			
B.1.01	Réglette néon simple 36 watt	57,60 €	57,60 €	0,00%
B.1.02	Réglette néon double	62,80 €	62,80 €	0,00%
B.1.03	Bloc autonome d'éclairage de sécurité	224,00 €	224,00 €	0,00%
B.1.04	Interrupteur lumineux	34,80 €	34,80 €	0,00%
B.1.05	Détecteur d'incendie	273,00 €	273,00 €	0,00%
B.1.06	Déclenchement d'alarme incendie	95,70 €	95,70 €	0,00%
B.1.07	Électro aimant de porte ventouse magnétique	519,00 €	519,00 €	0,00%
B.1.08	Détérioration de l'ascenseur	sur devis	sur devis	***
B.1.09	Ventouse	143,00 €	143,00 €	0,00%
B.1.10	Spot éco longue durée 23W	50,90 €	50,90 €	0,00%
B.1.11	Gâche électrique + MO	126,00 €	126,00 €	0,00%
B.1.12	Détecteur de lumière (Fournie - posée)	166,00 €	166,00 €	0,00%
II	MENUISERIE/SERRURERIE/FAUX PLAFONDS			
B.2.01	Porte de chambre (peinture face couloir)	34,80 €	34,80 €	0,00%
B.2.02	Porte de WC (remplacement)	185,00 €	185,00 €	0,00%
B.2.03	Remplacement de porte de gaine compris peinture	105,00 €	105,00 €	0,00%
B.2.04	Réparation de porte bois ou stratifié	sur devis	sur devis	***
B.2.05	Ferme porte	154,00 €	154,00 €	0,00%
B.2.06	Forfait poignée de porte + targettes	23,30 €	23,30 €	0,00%
B.2.07	Verrou Keso	160,00 €	160,00 €	0,00%
B.2.08	Coffre de serrure (compris MO)	31,10 €	31,10 €	0,00%
B.2.09	Faux plafonds dalle 60 x 60 le m ² posé	15,60 €	15,60 €	0,00%
B.2.10	Faux plafonds dalle 60 x 120 le m ² posé	19,60 €	19,60 €	0,00%
B.2.11	Étiquette de porte de chambre	10,80 €	10,80 €	0,00%
B.2.12	Étiquette d'étage	13,30 €	13,30 €	0,00%
B.2.13	Table grand modèle de salle d'étude	127,00 €	127,00 €	0,00%
III	PLOMBERIE SANITAIRE			
B.3.01	Mécanisme chasse d'eau	55,60 €	55,60 €	0,00%
B.3.02	WC complet	235,00 €	235,00 €	0,00%
B.3.03	Réservoir + mécanisme	147,00 €	147,00 €	0,00%
B.3.04	Abatant de WC	35,30 €	35,30 €	0,00%
B.3.05	Dévideur de papier WC	57,60 €	57,60 €	0,00%
B.3.06	Rouleau papier WC	11,80 €	11,80 €	0,00%
B.3.07	Bouche d'aération	31,10 €	31,10 €	0,00%
IV	PEINTURE VITRERIE			
B.4.01	Peinture pour boiserie et radiateur au m ²	17,60 €	17,60 €	0,00%
B.4.02	Paillettes rouleau (mur le m ²) peint	25,30 €	25,30 €	0,00%
B.4.03	Plafond le m ² peint	16,60 €	16,60 €	0,00%
B.4.04	Plafond peinture avec entoilage le m ²	25,30 €	25,30 €	0,00%
B.4.05	Vitre feuilletée	sur devis	sur devis	***
B.4.06	Lessivage sans peinture le m ²	7,80 €	7,80 €	0,00%
V	REVETEMENT DE SOL			
B.5.01	Détérioration du sol pour une surface < à 0,10 m ²	45,60 €	45,60 €	0,00%
B.5.02	Détérioration du sol pour une surface > à 0,10 m ² et < 0,25 m ²	90,60 €	90,60 €	0,00%
B.5.03	Surface > à 0,25 m ² remplacement partiel ou total du revêtement	sur devis	sur devis	***
B.5.04	Réfection de carrelage	sur devis	sur devis	***

Dégradations - tarifs des prestations (suite 3)

Dégradations dans les parties communes		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
VI	HYGIENE ET SECURITE			
B.6.01	Extincteur 6 litres eau pulvérisée (remplacement)	90,60 €	90,60 €	0,00%
B.6.02	Extincteur CO2 (remplacement)	100,80 €	100,80 €	0,00%
B.6.03	Extincteur remplissage (goupille charge forfait)	26,40 €	26,40 €	0,00%
B.6.04	Poubelles 120L	97,80 €	97,80 €	0,00%
B.6.05	Cendrier poubelle	92,60 €	92,60 €	0,00%
B.6.06	Fixation extincteur avec chevilles plastiques	36,90 €	36,90 €	0,00%
B.6.07	Affichage "interdit de fumer"	28,60 €	28,60 €	0,00%
B.6.08	Plan d'évacuation	194,00 €	194,00 €	0,00%
B.6.09	Vitre pour bris de glace	11,30 €	11,30 €	0,00%
B.6.10	Sirène	84,40 €	84,40 €	0,00%
B.6.11	Housse d'extincteur	36,90 €	36,90 €	0,00%
B.6.12	Signalétique extincteur (Fournie - posée)	21,30 €	21,30 €	0,00%
VII	NETTOYAGE DIVERS			
B.7.01	Nettoyage simple par une entreprise (montant horaire)	25,30 €	25,30 €	0,00%
B.7.02	Nettoyage spécial par décapage (montant horaire)	26,40 €	26,40 €	0,00%
VIII	AUTRES DEGRADATIONS			
B.8.01	Autres dégradations non décrites ci avant	sur devis	sur devis	***
IX	Taux Horaires pour les travaux sans fournitures (Les fournitures feront l'objet d'une facturation différente en sus)			
B.9.01	Travaux d'Electricité		50,00 €	nouveau
B.9.02	travaux de Plomberie sanitaire		42,00 €	nouveau
B.9.03	travaux de Chauffage Ventilation Climatisation		46,00 €	nouveau
B.9.04	travaux de Peinture		38,00 €	nouveau
B.9.05	travaux de Vitrierie		50,00 €	nouveau
B.9.06	travaux de Menuiserie		45,00 €	nouveau
B.9.07	travaux de Plafonds suspendus		38,00 €	nouveau
B.9.08	travaux de Revêtements de sols		30,00 €	nouveau

Formation - Actions diverses

LINGUASKILL Business		Rappel 2021-2022	Tarif 2022-2023	Variation
1er passage du LINGUASKILL Business		Gratuit	Gratuit	0,00%

Cours de langues & Français Langue Etrangère (FLE)		Rappel 2021-2022	Tarif 2022-2023	Variation	
Cours de langues aux Humanités	Cours collectifs (tarif horaire)	182,40 €	182,40 €	0,00%	
	Cours individuels (tarif horaire)	15,20 €	15,20 €	0,00%	
Test de Connaissance du Français (TCF)	1er passage du TCF		Gratuit	Gratuit	0,00%
	Epreuves obligatoires	Tarif interne	53,00 €	53,00 €	0,00%
		Tarif externe	60,00 €	60,00 €	0,00%
	Epreuves facultatives	Tarif interne	30,00 €	30,00 €	0,00%
Tarif externe		32,00 €	32,00 €	0,00%	

Tarif interne : tarif applicable aux étudiants inscrits dans le cursus élèves - ingénieur à l'INSA Lyon

Tarif externe : tarif applicable aux autres étudiants

Badge accès studio musique		Rappel 2021-2022	Tarif 2022-2023	Variation
Etudiants INSA Lyon hors musique études		44,00 €	44,00 €	0,00%

Frais de dossier à la mobilité internationale		Rappel 2021-2022	Tarif 2022-2023	Variation
Candidature à un séjour académique (échange ou double diplôme)		280,00 €	280,00 €	0,00%

Ces frais peuvent être remboursés aux étudiants pour raison politique ou de sécurité (avis ministériel ou décision de la direction de l'Insa Lyon), défection de l'établissement d'accueil, refus de visa, problèmes graves de santé.

Formation - tarifs spécifiques à la formation par apprentissage

Frais de candidatures aux filières par apprentissage			Rappel 2021-2022	Tarif 2022-2023	Variation
"Génie Mécanique Procédés Polymères Avancés" (GMPPA)	Non boursier		100,00 €	100,00 €	0,00 €
	Boursier		50,00 €	50,00 €	0,00%
"Télécommunications et Usages" (TCA)	Non boursier		100,00 €	100,00 €	0,00%
	Boursier		50,00 €	50,00 €	0,00%
"Informatique : option Edition de Logiciel" (IFA)	Non boursier		100,00 €	100,00 €	0,00%
	Boursier		50,00 €	50,00 €	0,00%

Formation - tarifs spécifiques Démarche LEAN & Contrat de professionnalisation

Démarche LEAN Management		Rappel 2021-2022	Tarif 2022-2023	Variation
Contrat de 8 mois en alternance - Elève en contrat - Certification incluse*		9 500,00 €	9 500,00 €	0,00%

* Tarif exonéré de T.V.A. en application de l'article 261.4.4^a du Code Général des Impôts

Tarifs Validation des Acquis et de l'Expérience

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) Doctorat		Rappel 2021-2022	Tarif 2022-2023	Variation
Etude de recevabilité du dossier		1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%
Accompagnement pédagogique		0,00 €	0,00 €	0,00%

Pour s'inscrire à la VAE Doctorat, il faut également s'acquitter des frais d'inscription au Doctorat, fixés par arrêté Ministériel.

Frais de recrutement, d'accueil et d'école d'été des étudiants internationaux issus des jurys spécifiques 1A

Frais de recrutement, d'accueil et d'école d'été des étudiants issus des viviers de recrutement	Rappel 2020-2021	Tarif 2022-2023	Variation
Vivier Europe	2200,00 € ou 1810,00 €	2 200,00 €	0,00%
Viviers Asie - Amérique Latine Caraïbes - Autres pays du monde	5380,00 € ou 4300,00 €	5 380,00 €	0,00%

Les viviers sont définis dans le RÈGLEMENT COMMUN D'ADMISSION du Groupe INSA voté en CA21

Frais de recrutement, d'accueil et d'école d'été des étudiants en échange dans la filière AMERINSA, dans le cadre d'un double diplôme	Rappel 2020-2021	Tarif 2022-2023	Variation
Section AMERINSA	3 100,00 €	3 100,00 €	0,00%

Ecoles d'été et d'hiver

Ecoles d'Eté (forfait*)	Rappel 2020-2021	Tarif 2022-2023	Variation
FLE 2 - Echanges, double diplôme et admission directe en département de spécialité	377,00 €	600,00 €	59,15%
FAS **	329,00 €	400,00 €	21,58%
FIMI 2 **	136,00 €	500,00 €	267,65%
Etudiants sous convention diversité	Gratuit	Gratuit	0,00%

L'école d'été 2022/2023 se déroule durant l'été 2022.

- * Les forfaits comprennent :
- La formation
 - L'hébergement, de 2 jours avant le début de la formation jusqu'au 31/08. A compter du 01/09, l'étudiant devra signer un bail pour l'année scolaire.
 - La restauration (petit déjeuner + déjeuner + dîner), de 2 jours avant le début de la formation jusqu'au 31/08. A compter du 01/09, l'étudiant devra choisir son forfait mensuel.
 - Les animations culturelles et touristiques pour les étudiants

** Exonération des étudiants boursiers CROUS

Ecoles d'Hiver (forfait de cours)	Rappel 2020-2021	Tarif 2022-2023	Variation
40h de cours intensifs de FLE	110,00 €	150,00 €	36,36%

Formation - frais de scolarité facultatifs

Frais de scolarité "facultatifs"		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Pass#Photocopie 1000	(1.000 copies NB au maximum, soit 0,035 € la copie)	40,00 €	40,00 €	0,00%
Pass#Photocopie 450	(450 copies NB au maximum, soit 0,039 € la copie)	20,00 €	20,00 €	0,00%
Pass#Photocopie 200	(200 copies NB au maximum, soit 0,055 € la copie)	11,00 €	11,00 €	0,00%
Pass#Photocopie 100	(100 copies NB au maximum, soit 0,055 € la copie)	5,50 €	5,50 €	0,00%

Pour chaque Pass

Une copie A 3 NB vaut 2 copies A 4 NB
 Une copie A 4 couleur vaut 2 copies A 4 NB
 Une copie A 3 couleur vaut 4 copies A 4 NB
 Utilisable durant toute la scolarité à l'INSA Lyon
 Solde non remboursable

Formation - autres frais de scolarité

Carte multiservice	Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Renouvellement exceptionnel de la carte multiservice (bris, perte, etc.)	33,00 €	33,00 €	0,00%

Diplôme	Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Certification d'un diplôme à la demande d'une structure extérieure	42,00 €	42,00 €	0,00%
Réédition d'une attestation de diplôme ou d'un supplément de diplôme	25,00 €	25,00 €	0,00%

Boitier électronique "Clickers"	Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Remplacement boitier électronique individuel suite à sa perte ou à sa détérioration	30,00 €	30,00 €	0,00%

Formation continue - tarifs des Mastères Spécialisés

Mastères Spécialisés		Rappel 2021-2022	Tarif 2022-2023	Variation
MS "Tunnel et Ouvrages Souterrains" (MS TOS)	Tarif réduit	8 900,00 €	11 000,00 €	23,60%
	Tarif plein	15 000,00 €	16 000,00 €	6,67%

Tarifs des locations d'espaces - locaux divers

Location des espaces de l'INSA Lyon		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Mise à disposition de personnel	Technicien (coût horaire)	41,00 €	41,50 €	1,22%
	Surveillant (coût horaire)	31,00 €	31,50 €	1,61%
Catégorie de prix "A"	1/2 journée	617,00 €	626,00 €	1,46%
	Journée complète	881,00 €	895,00 €	1,59%
	Soirée	661,00 €	671,00 €	1,51%
Catégorie de prix "B"	1/2 journée	370,00 €	375,00 €	1,35%
	Journée complète	532,00 €	540,00 €	1,50%
	Soirée	399,00 €	405,00 €	1,50%
Catégorie de prix "C"	1/2 journée	201,00 €	204,00 €	1,49%
	Journée complète	286,00 €	290,00 €	1,40%
	Soirée	215,00 €	218,00 €	1,40%
Catégorie de prix "D"	1/2 journée	127,00 €	129,00 €	1,57%
	Journée complète	182,00 €	184,00 €	1,10%
	Soirée	135,00 €	137,00 €	1,48%

Amphithéâtres "extérieurs"		
Dénomination	Places	Catégorie
CAPELLE	750	Non disponible
LESPINASSE	350	Prix "A"
BERGER	350	Prix "A"
SEGUIN	350	Prix "B"
ROTONDE	400	Prix "A"

Amphithéâtres "intérieurs"		
Dénomination	Places	Catégorie
FREYSSINET	130 + 20	Prix "A"
CHAPPE	127	Prix "A"
GODET	90	Prix "B"
HUMANITES	75 x 2	Prix "B"
CLEMENCE AUGUSTE ROYER	125+4 PMR	Prix "A"

Amphithéâtres "Premier Cycle"		
Dénomination	Places	Catégorie
TURING	100	Prix "B"
CORIOLIS	100	Prix "B"
CURIE	100	Prix "B"
HAMILTON	100	Prix "B"

Tarifs complémentaires concernant les salles de Travaux Pratiques spécifiques :

- Tarif A : 10 €/manip/demi-journée lorsque le coût d'achat du matériel utilisé est inférieur à 10 000€ TTC
 - Tarif B : 50 €/manip/demi-journée lorsque le coût d'achat du matériel utilisé est compris entre 10 000€ et 50 000 € TTC
 - Tarif C : 100 €/manip/demi-journée lorsque le coût d'achat du matériel utilisé est compris entre 50 000€ et 200 000 € TTC
- Ce tarif s'ajoute à celui de la location des salles de cours ci-dessus.

Autres tarifs de location de locaux et espaces de l'INSA Lyon		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Parc de stationnement de la "chaufferie"	Montant forfaitaire par jour	349,00 €	354,00 €	1,43%
	Réfaction pour au moins 3 jours de location	9%	9%	0,00%

Pour les partenaires habituels, une réfaction d'au plus 50 % sur le tarif peut être appliquée par la Direction

Frais de nettoyage consécutif à un buffet		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Local de moins de 50 personnes		35,00 €	35,00 €	0,00%
Local de plus de 50 personnes		50,00 €	50,00 €	0,00%

Tarif associé à une occupation temporaire d'espace de travail environné		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Hébergement de porteurs de projet non académique en laboratoire ou plateforme		300,00 €	300,00 €	0,00%
Redevance forfaitaire HT / m ² / an *				

* Une convention d'occupation sera signée entre l'INSA Lyon et la structure externe concernée

Bibliothèque Marie Curie
Les tarifs de cette pages sont T.T.C.

Services communs de la Bibliothèque		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Visiteurs en consultation sur place (valable 1 journée)		Gratuit	Gratuit	0,00%
Enseignants/Chercheurs, hors INSA, relevant d'un Ministère/Fonctionnaires		Gratuit	Gratuit	0,00%
Stagiaires accueillis à l'INSA (pour la durée du stage)		Gratuit	Gratuit	0,00%
Alumni : ingénieurs & membres de l'AIDIL		Gratuit	Gratuit	0,00%
Etudiants, enseignants, chercheurs relevant de l'Université de Lyon (UDL)		Gratuit	Gratuit	0,00%
Personnels INSA - INSAVALOR - INSACAST - Enseignants invités		Gratuit	Gratuit	0,00%
Demandeurs d'emploi		Gratuit	Gratuit	0,00%
Ingénieurs & toutes personnes ou entreprises (hors établissement public)		350,00 €	350,00 €	0,00%
Particuliers (avec accès au numérique sur place sans possibilité d'impression)		75,00 €	75,00 €	0,00%
Autres étudiants hors UDL et hors convention (par année scolaire)		45,00 €	45,00 €	0,00%
Lycéens possesseurs de la carte Pass'Région (par année scolaire)		Gratuit	Gratuit	0,00%
Etudiants de l'INSA		Frais d'inscription	Frais d'inscription	0,00%

Prestations aux entités "externes" *		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation	
Copie(s) de revue, d'ouvrage, de thèse, etc.					
Envoi par courrier de documents ...	Issus du Centre de Documentation	50 premières pages	30,00 €	30,00 €	0,00%
		Pages suivantes (forfait par fraction de 10 pages)	10,00 €	10,00 €	0,00%
	De British Library & ETH Zurich	L'article	45,00 €	45,00 €	0,00%
Prêt de documents	Fournisseur PEB		25,00 €	25,00 €	0,00%
	Fournisseur British Library et ETH Zurich		50,00 €	50,00 €	0,00%

* Entités externes : les établissements **autres que** ceux du MEN et du MERSRI.

Prestations aux entités relevant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche *		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation	
Copie(s) de revue, d'ouvrage, de thèse, etc.					
Envoi par courrier de documents ...	Issus du Centre de Documentation	50 premières pages	8,80 €	8,80 €	0,00%
		Pages suivantes (forfait par fraction de 10 pages)	3,10 €	3,10 €	0,00%
	De British Library & ETH Zurich	L'article	22,00 €	22,00 €	0,00%
Envoi des articles en PDF, avec respect des obligations légales	Quel que soit le nombre de page		Gratuit	Gratuit	0,00%
Prêt de documents	Fournisseur PEB		10,30 €	10,30 €	0,00%

* Entités mentionnées au BOEN du 2 mai 1996 (pages 1313-1314)

Veille technologique - études personnalisées		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Documentation nécessaire à la veille technologique *				***
Prise en charge de 2 heures		150,00 €	150,00 €	0,00%
Prise en charge (par heure au-delà de 2 heures)		80,00 €	80,00 €	0,00%
Coût total de l'étude personnalisée (coût de documentation majoré du temps de prise en charge)				***

* Remboursement de l'acquisition pour le compte du demandeur

Autres tarifs		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Copie de document (par page)		0,50 €	0,50 €	0,00%

Prestation de formation à la recherche d'information		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Formation documentaire aux entreprises (tarif forfaitaire pour 3 heures)		550,00 €	550,00 €	0,00%

Imprimerie - tarifs des prestations

Prestations externes (au bénéfice d'un tiers n'appartenant pas à l'INSA) Éléments constitutifs des coûts de l'imprimerie		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Papier pour impression	Impression N & B (pour 1 000 pages)	8,10 €	8,10 €	0,00%
	Impression couleur (pour 1 000 pages)	25,60 €	25,60 €	0,00%
Couverture (coût de 1 000 couvertures)		26,70 €	26,70 €	0,00%
Coût horaire moyen du personnel		28,40 €	28,40 €	0,00%
Coût de l'étiquetage et de l'emballage (coût annuel)		350,20 €	350,20 €	0,00%
Charges d'infrastructure du bâtiment (coût annuel)		12 951,40 €	12 951,40 €	0,00%
Coût annuel d'entretien du matériel	Massicoa FL 76	3 922,00 €	3 922,00 €	0,00%
	Plieuse 2 poches	612,80 €	612,80 €	0,00%
	Thermo relieur BQ 270	735,40 €	735,40 €	0,00%
	Mise sous plis	7 353,70 €	7 353,70 €	0,00%
	Reliure métallique Wire O	367,70 €	367,70 €	0,00%
	XEROX 4127 N & B (1ère machine)	6 101,10 €	6 101,10 €	0,00%
	XEROX 4127 N & B (2nde machine)	6 101,10 €	6 101,10 €	0,00%
	XEROX DC 260 Couleur	762,30 €	762,30 €	0,00%

Travaux "types" (au bénéfice d'un tiers n'appartenant pas à l'INSA) Les travaux spécifiques feront l'objet d'un devis par l'imprimerie		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Impression "livre 200 pages" (A4 recto/verso ; dos carré collé avec couverture) - 200 exemplaires	Sortie en N & B	659,00 €	659,00 €	0,00%
	Sortie Couleur	2 499,80 €	2 499,80 €	0,00%
Impression "polycopié 150 pages" (A4 recto/verso ; agrafé 2 points avec couverture) - 140 exemplaires	Sortie en N & B	346,20 €	346,20 €	0,00%
	Sortie Couleur	1 306,80 €	1 306,80 €	0,00%
Impression "document 50 pages" (A4 recto/verso ; agrafé 1 point avec couverture) - 300 exemplaires	Sortie en N & B	251,00 €	251,00 €	0,00%
	Sortie Couleur	931,50 €	931,50 €	0,00%
Impression "brochure 20 pages" (A5 recto/verso ; agrafé 2 points + pliage + couverture) - 200 exemplaires	Sortie en N & B	143,60 €	143,60 €	0,00%
	Sortie Couleur	212,10 €	212,10 €	0,00%
Impression "polycopié 75 pages" (A4 recto/verso ; agrafé 2 points avec couverture) - 400 exemplaires	Sortie en N & B	690,80 €	690,80 €	0,00%
	Sortie Couleur	3 514,00 €	3 514,00 €	0,00%
Impression "livre 200 pages" (A5 recto ; dos carré collé avec couverture) - 500 exemplaires	Sortie en N & B	872,90 €	872,90 €	0,00%
	Sortie Couleur	3 191,30 €	3 191,30 €	0,00%

Fédération CLYM - tarifications de l'utilisation des matériels scientifiques

Cotisation annuelle des membres du CLYM	Rappel au 01/01/2021	Tarif au 01/04/2022	Variation
Accès aux équipements du CLYM	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00%

Tarifs pour 1/2 journée - montants HT Matériel "2010F TEM JEOL"		Rappel au 01/01/2021	Tarif au 01/04/2022	Variation
Laboratoire EPIC	coût complet (mode HV)	525,00 €	525,00 €	0,00%
Industriels et sociétés privés	coût complet (mode HV)	755,00 €	755,00 €	0,00%
Membres du CLYM	coût marginal autonome sans prise en charge	50,00 €	50,00 €	0,00%
	coût marginal avec prise en charge	305,00 €	305,00 €	0,00%
Laboratoires CNRS ou EPST (amortissement + fonctionnement)		440,00 €	440,00 €	0,00%

Mode HV (Haut Vide) : utilisation en mode conventionnel

Tarifs pour 1/2 journée - montants HT Matériel "ESEM Thermofisher Quattro"		Rappel au 01/01/2021	Tarif au 01/04/2022	Variation
Laboratoire et EPIC	coût complet (mode HV)	380,00 €	380,00 €	0,00%
	coût complet (mode ESEM)	660,00 €	660,00 €	0,00%
Industriels et sociétés privés	coût complet (mode HV)	550,00 €	550,00 €	0,00%
	coût complet (mode ESEM)	950,00 €	950,00 €	0,00%
Membres du CLYM	coût marginal autonome sans prise en charge	131,00 €	131,00 €	0,00%
	coût marginal avec prise en charge	160,00 €	160,00 €	0,00%
Laboratoires du CNRS ou EPST (amortissement + fonctionnement)		295,00 €	295,00 €	0,00%

Mode HV (Haut Vide) : utilisation en mode conventionnel

Mode ESEM : utilisation en mode environnemental - Hors conditions spéciales (nous consulter)

Nouveau matériel plus performant, en remplacement du microscope "ESEM FEI XL30"

Tarifs pour 1/2 journée - montants HT Matériel "FIB Zeiss Nvision 40"		Rappel au 01/01/2021	Tarif au 01/04/2022	Variation
Laboratoire et EPIC	coût complet (mode HV)	1 300,00 €	1 300,00 €	0,00%
Industriels et sociétés privés	coût complet (mode HV)	1 490,00 €	1 490,00 €	0,00%
Membres du CLYM	coût marginal autonome sans prise en charge	219,00 €	219,00 €	0,00%
	coût marginal avec prise en charge	350,00 €	350,00 €	0,00%
Laboratoires du CNRS ou EPST (amortissement + fonctionnement)		1 200,00 €	1 200,00 €	0,00%

Mode HV (Haut Vide) : utilisation en mode conventionnel

Tarifs pour 1/2 journée - montants HT Matériel "AFM Bruker Dimension"		Rappel au 01/01/2021	Tarif au 01/04/2022	Variation
Laboratoire et EPIC	coût complet (mode HV) - Imagerie classique	290,00 €	300,00 €	3,45%
	coût complet (mode HV) - Imagerie avec pointes spéciales		350,00 €	Nouveau
Industriels et sociétés privés	coût complet (mode HV) - Imagerie classique	370,00 €	380,00 €	2,70%
	coût complet (mode HV) - Imagerie avec pointes spéciales		430,00 €	Nouveau
Membres du CLYM	coût marginal autonome sans prise en charge - Imagerie classique	72,00 €	80,00 €	11,11%
	coût marginal autonome sans prise en charge - Imagerie avec pointes spéciales		130,00 €	Nouveau
	coût marginal avec prise en charge - Imagerie classique	175,00 €	180,00 €	2,86%
	coût marginal avec prise en charge - Imagerie avec pointes spéciales		230,00 €	Nouveau
Laboratoires du CNRS ou EPST (amortissement + fonctionnement)	coût complet - imagerie classique	210,00 €	220,00 €	4,76%
	coût complet - imagerie avec pointes spéciales		270,00 €	Nouveau

Mode HV (Haut Vide) : utilisation en mode conventionnel

Tarifs pour 1/2 journée - montants HT Matériel "TEM JEOL NEO-ARM"		Rappel au 01/01/2021	Tarif au 01/04/2022	Variation
Laboratoire EPIC	coût complet (mode HV)	1 313,00 €	1 313,00 €	0,00%
Industriels et sociétés privés	coût complet (mode HV)	1 313,00 €	1 313,00 €	0,00%
Membres du CLYM	coût marginal autonome sans prise en charge	250,00 €	365,00 €	46,00%
	coût marginal avec prise en charge	340,00 €	455,00 €	33,82%
Secteur public Lyon/Saint-Etienne		365,00 €	480,00 €	31,51%
Laboratoires CNRS ou EPST (hors secteur public Lyon/Saint-Etienne)		1 010,00 €	1 010,00 €	0,00%

Mode HV (Haut Vide) : utilisation en mode conventionnel

Relations Internationales

Jumelage	Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Jumelage Inde 1 semestre	1 800,00 €	1 800,00 €	0,00%
Jumelage ISEP US 1 semestre	3 400,00 €	3 400,00 €	0,00%

Programme court - Présentiel (forfait)		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Innov@INSA (4 semaines) - période mai / juin	Etudiants échange	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%
	Etudiants hors échange	5 300,00 €	5 300,00 €	0,00%
Energ'INSA (3 semaines) - période juin / juillet	Etudiants échange	1 800,00 €	1 800,00 €	nouveau
	Etudiants hors échange	4 200,00 €	4 200,00 €	nouveau
SMART (2 semaines) - période février / mars	Etudiants échange	1 100,00 €	1 100,00 €	0,00%
	Etudiants hors échange	1 650,00 €	1 650,00 €	0,00%

Les forfaits comprennent : la formation, l'hébergement, la restauration, les activités culturelles organisées et les transports sur place

Programme court - Virtuel (forfait)		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Programme d'automne (12 jours) Période octobre / novembre	Tarif plein	400,00 €	400,00 €	nouveau
	Tarif création de nouveaux partenariats d'échanges	250,00 €	250,00 €	nouveau
Programme de printemps (12 jours) Période février / avril	Tarif plein	400,00 €	400,00 €	0,00%
	Tarif création de nouveaux partenariats d'échanges	250,00 €	250,00 €	0,00%

Les forfaits comprennent : la formation et les activités culturelles réalisées en ligne

Frais de recrutement et d'insertion des élèves étrangers en double diplôme	Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Frais de candidature et de prospection pour les étudiants de 4e année DD de NPU (Xian, Chine)	900,00 €	900,00 €	0,00%

Programme IST (Information, Science and Technology)		Rappel au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022	Variation
Study in english in France - Telecommunications, information technology and electrical engineering	Etudiants échange	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Etudiants hors échange	3 840,00 €	3 840,00 €	0,00%

Un tarif préférentiel peut être accordé sur décision de la direction

DÉLIBÉRATION n° 2022 – 03 – 08

Disciplines ouvertes pour l'accès au corps des Professeurs des Universités - Années 2021 et 2022

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 10 mars 2022

- Vu le Code général de la fonction publique
- Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences
- Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 fixant à 1 pour l'année 2021 et à 1 pour l'année 2022 le nombre de promotions attribué à l'INSA Lyon

Le Conseil d'Administration répartit par discipline, sur proposition du Directeur et dans le respect des priorités nationales, les possibilités des promotions suivantes :

Pour l'année 2021, la promotion sera ouverte dans la discipline suivante :

CNU	Libellé CNU	Nombre de promotions
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	1

Pour l'année 2022, la promotion sera ouverte dans la discipline suivante :

CNU	Libellé CNU	Nombre de promotions
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	1

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix pour : 27

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 10 mars 2022


Frédéric FOTIADU
Directeur de l'INSA Lyon

DÉLIBÉRATION n°2022 - 03 - 09

Nouvelle Bonification Indiciaire

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 10 mars 2022,

- VU le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-9 et L 715-2
- VU les statuts de l'INSA Lyon du 25 octobre 2018, modifiés
- VU le Code général de la fonction publique
- VU le décret n° 94-1067 du 8 décembre 1994 instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- VU l'arrêté du 30 avril 1997 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- VU l'avis du comité technique du 2 décembre 2021

Adopte la mise à jour de la liste des fonctions ouvrant droit à la NBI à compter du 1^{er} janvier 2022.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix pour : 27

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 10 mars 2022



Frédéric FOTIADU
Directeur de l'INSA Lyon

Liste des fonctions ouvrant droit à NBI à compter du 1/1/2022 - INSA Lyon

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors.

Vu la loi n°91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales : article 27

Vu le décret n°94-1067 du 8 décembre 1994 instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté du 30 avril 1997 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Certains fonctionnaires occupant des emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière peuvent bénéficier d'une bonification particulière, sous forme de points d'indice majoré supplémentaires. Le nombre de ces points varie selon la fonction exercée.

Seuls les fonctionnaires sont concernés par ce versement.

L'attribution et la liste des fonctions ci-dessous votée au CA pourra être révisée lors d'un prochain CT et CA amenant des créations, des suppressions ou des modulations à la hausse ou à la baisse de NBI.

Direction	Entité	Fonction	Nombre agent exerçant cette fonction	NBI au 1/1/2022
DIR	Agence Comptable	Fondé_e de pouvoir	1	25
DIR	Agence Comptable	Responsable pôle dépense et service facturier	1	20
DIR	Agence Comptable	Responsable pôle recette	1	20
DIR	DIR	Conseiller_ère de prévention	1	30
DIR	DIR	Fonctionnaire sécurité défense	1	10
DIR	DIR	RSSI	1	10
DIR	DIR	Assistant_e Directeur_trice INSA	1	15
DIRFOR	DIRFOR	Responsable administratif_ve et financier_ère	1	15
DGS	DGSA	Directeur_trice général_e des services adjoint en charge de la proximité et du développement des campus	1	40
DGS	DAF	Directeur_trice des affaires financières	1	40
DGS	DAF	Adjoint_e au directeur_trice en charge du pilotage budgétaire	1	25
DGS	DAF	Responsable pôle achat	1	20
DGS	DAF	Responsable pôle recettes	1	20
DGS	DAF	Responsable pôle financier de la recherche	1	20
DGS	DAJ	Directeur_trice des affaires juridiques	1	20
DGS	DGS	Assistant_e DGS	1	10
DGS	DGS	Data Protection Officer (DPO) et chargé_e d'études	1	10
DGS	ALMA	Responsable ALMA	1	10
DGS	DRH	Directeur_trice des ressources humaines	1	40
DGS	DRH	Responsable pôle BIATSS	1	20
DGS	DRH	Responsable contrôle de la paie	1	20
DGS	DRH	Responsable pôle accompagnement des parcours professionnels	1	20
DGS	DRH	Responsable pôle enseignants	1	20
DGS	DRH	Responsable pôle pilotage ressources humaines	1	20
DGS	DRI	Directeur_trice administratif_ve de la direction des relations internationales	1	15
DGS	SAGI	Directeur_trice SAGI	1	30
DGS	SAGI	Adjoint_e au directeur_trice du SAGI	1	15
DGS	DAPAC	Directeur_trice aide au pilotage et amélioration continue	1	30
DGS	DAPAC	Contrôleur_euse de gestion	1	15
DGS	DOC INSA	Directeur_trice de la bibliothèque Marie Curie	1	30
DGS	DOC INSA	Adjoint_e au directeur_trice de DOC INSA	1	15
DGS	DOC INSA	Responsable développement des collections et valorisation des fonds documentaires	1	15
DGS	DOC INSA	Responsable des formations à la maîtrise de l'information	1	10
DGS	DOC INSA	Responsable de l'accueil du public et communication	1	10
DGS	GM	Responsable administratif_ve et financier_ère	1	15
DGS	HUMA	Responsable administratif_ve et financier_ère	1	15
DGS	FIMI	Responsable administratif_ve et financier_ère	1	15
DGS	SCOL	Directeur_trice administratif de la formation	1	30
DGS	DAFC	Directeur_trice administratif_ve de la formation continue	1	25
DGS	DIRREC	Directeur_trice administratif_ive de la recherche	1	20
DGS	DIRREC	Assistant_e élaboration des contrats de recherche	2	10
DGSA	DPI	Directeur_trice du patrimoine immobilier	1	40
DGSA	DPI	Directeur_trice adjoint_e responsable des services techniques	1	25
DGSA	DPI	Chef_fe de projets immobiliers	3	10
DGSA	DPI	Responsable pôle administratif et financier	1	15
DGSA	DPI	Responsable du service maintenance immobilière et exploitation technique	1	15
DGSA	DPI	Responsable adjoint du service de maintenance immobilière (secteur CES)	1	10
DGSA	DPI	Responsable adjoint du service de maintenance immobilière (secteur CVC)	1	10
DGSA	DPI	Responsable du service logistique immobilière	1	15
DGSA	DPI	Responsable adjointe service logistique immobilière	1	10
DGSA	DPI	Responsable pôle énergie, assistance aux entités, programmation et données immobilières (PEAPDI)	1	15
DGSA	DPI	Responsable secteur résidences	1	10
DGSA	DDR	Directeur_trice des résidences	1	15
DGSA	DVE	Directeur_trice de la vie étudiante	1	20
DGSA	SIDD	Responsable SIDD	1	15
DGSA	SIDD	Responsable technique SIDD	1	10
DGSA	IMPRIMERIE	Responsable imprimerie	1	10
DGSA	RESTAU	Directeur_trice restaurant	1	35
DGSA	RESTAU	Directeur-trice adjoint-e responsable hygiène et sécurité restaurant	1	10
DGSA	RESTAU	Directeur-trice adjoint-e coordonnateur_trice menus	1	10
DGSA	RESTAU	Directeur-trice adjoint-e affaires administratives et financières	1	10
DGSA	RESTAU	Chef_fe de cuisine	6	15
DGSA	RESTAU/DDR	Responsable administratif_ve et financier_ère	1	10
DGSA	RESTAU	Responsable magasin	1	10
DGSA	RESTAU	Responsable achat	1	10

DÉLIBÉRATION n° 2022 - 03 - 10

Augmentation de la prise de participation de l'INSA dans le capital de SUPERGRID Institute

Le Conseil d'Administration de l'INSA de Lyon, dans sa séance du 10 mars 2022

VU le code de l'éducation, et notamment :

- les articles D. 712-2 et suivants portant sur le statut d'Instituts et d'Écoles extérieures aux Universités
- les articles R. 715-2 définissant les INSA comme des EPCSCP et D. 715-3-1° portant spécifiquement sur l'INSA de Lyon

VU les statuts de l'INSA Lyon adoptés le 25 octobre 2018, modifiés

Autorise l'INSA Lyon à prendre une participation supplémentaire à hauteur de 37 505 euros dans le capital de Supergrid Institute.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix pour : 15

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 11

Fait à Villeurbanne, le 10 mars 2022



Frédéric FOTIADU
Directeur de l'INSA Lyon

SUPERGRID - Détail de la prise de participation 2022

Objet	Année de la prestation	N° Facture INSA	Date facture	N° Titre de recettes	Montant HT	TVA	Montant TTC	Montant HT payé par SUPERGRID	Montant HT converti en capital	UB/CR	Commentaire
Mise en délégation de 3 enseignants-chercheurs au profit de SUPERGRID, pour un total de 782,04 heures sur l'année 2021	2021	FAR-2022-000034	10/01/2022	35	37 505,29	7 501,06	45 006,35	0	37 505,29	DIRREC Supergrid	Créance convertie à 100% en prise de participation de l'INSA au capital de SUPERGRID, selon les termes des conventions de mise en délégation et conformément aux statuts de SGI

Total prise de participation 2021 : 37 505,29 €
 Arrondi à : **37 505 €**

Pour mémoire, montant des prises de participation souscrites les années antérieures :

- 2016¹ : 68 927 €
- 2017 : 192 002 €
- 2018 : 131 618 €
- 2019 : 165 213 €
- 2020 : 107 533€
- 2021 : 77 359€

TOTAL années antérieures : 742 652 €

TOTAL des participations INSA, après souscription 2022 : 780 157 €

¹ Bon de souscription signé en avril 2017